



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 03/2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

**Postulat du Groupe PLR
« Sécurisation de la Place de la Gare »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2015, le Groupe PLR a déposé un postulat.

Ce postulat demandait en substance d'étudier l'opportunité d'installer un système de caméras de surveillance dans le secteur de la Place de la Gare, en collaboration avec les services compétents de Gendarmerie.

1. STATISTIQUES

La Municipalité s'est d'abord attelée à lister et à quantifier les incivilités et délits commis sur la Place de la Gare. Pour ce faire, elle a pris contact avec le Chef de poste de la gendarmerie de Villeneuve. L'Adjudant Marc-André Conus, lequel a fourni les statistiques détaillées des **interventions** de la Gendarmerie à la gare de Villeneuve ce, pour les 4 dernières années (cf. annexe 1).

Ces interventions ont été classées en fonction du type de délits.

C'est à dessein que les actions qui n'ont pas été commises sur la Place de la Gare à proprement parler, mais également dans le passage sous voie, sur les quais et dans les trains qui s'arrêtent à Villeneuve ont également été intégrées à ce tableau. En effet, selon la police cantonale, la pose de caméras permettrait clairement d'aider à la résolution de certains de ces cas. Elles ont cependant fait l'objet d'une rubrique à part.

N'y figurent pas les diverses nuisances nocturnes, récurrentes et liées au bruit (cris, moteurs qui tournent, bouteilles cassées, ...) relatées par certains habitants de la Place de la Gare, lesquels ne veulent ou n'osent pas composer le 117.

2. QUELLES MESURES POUR ASSURER LA SECURITE DES HABITANTS ?

a) GENDARMERIE

Au niveau des forces de l'ordre, l'on constate que Villeneuve est plutôt bien dotée, puisqu'elle dispose d'un poste de gendarmerie sur son territoire. Tant la Municipalité que la police administrative ont des contacts réguliers et collaborent de manière active et soutenue avec les responsables du poste de Villeneuve. Quant à ces derniers, ils rencontrent, toutes les semaines, les responsables du Centre de Gendarmerie mobile (CGM) de Rennaz. Ils fixent ensemble les objectifs des patrouilles, notamment durant la nuit.

Cette présence sera encore renforcée, puisqu'à partir du printemps 2016, l'effectif du poste de Gendarmerie de Villeneuve sera complété par un 5^e agent. Cette bonne nouvelle fait suite aux réitérées interventions dans ce sens de la part de la Municipalité.

Le Sergent Bernard Chaperon, le répondant de proximité du Centre de Rennaz est également régulièrement sollicité, pour régler certains cas particuliers.

Un poste de Gendarmerie mobile tourne actuellement dans le canton. Avec 3 Gendarmes à son bord, il fonctionne comme un véritable poste. On peut y déposer plainte mais aussi et surtout échanger conseils et informations. Il sera prochainement à Villeneuve sur la Place de la Gare (date ?) .

b) CONCEPT POLICE POPULATION

Ce concept de surveillance mutuelle existe dans plusieurs quartiers de notre Commune. Des correspondants de quartier font le lien entre les habitants, le gérant de sécurité l'Adjudant Borloz et la Gendarmerie. Pour l'heure, il n'existe pas de correspondant pour le quartier de la Gare.

c) ASSISTANT DE SECURITE PUBLIQUE (ASP)

Nos deux assistants en sécurité publique sont présents à la sortie des cours du Collège Lac et veillent à la sécurité des enfants dans ce secteur. Les ASP dépendent de la police administrative. Leur cahier des charges est très varié. Parmi les activités exercées à l'extérieur – permettant de garantir une présence sur le terrain – citons les contrôles de stationnement, les dénonciations à la Justice de paix, les contrôles préventifs de vitesse la régulation du trafic et la signalisation (chantiers, déviation, manifestations,..), ainsi que l'application des lois et règlements divers.

d) TRAVAILLEUR SOCIAL DE PROXIMITE (TSP) - M. Julien Richard

M. Richard connaît bien certains des jeunes présents sur la Place de la Gare, pour les avoir suivis alors qu'ils étaient adolescents. Il garde le lien avec certains d'entre eux et effectue un travail essentiellement de prévention, au sens large. A cet égard, il évoque plusieurs pistes, comme le groupe prévention Chablais, le Conseil régional de prévention et de sécurité d'Aigle, sous l'égide de la Préfète, voire le Conseil régional pour la sécurité.

Il propose en outre, qu'au lieu de se voir infliger des amendes, les auteurs de petites infractions soient sanctionnés au moyen de travaux d'intérêt général, tels que le nettoyage des rues, la réparation de leurs dégâts ou encore des travaux dans les alpages.

Relevons à ce propos que cette alternative n'est possible qu'à certaines conditions bien définies par la loi. Elle implique, de plus, pour la Commune de fournir, non seulement un solide encadrement, mais également un équipement adéquat.

e) CAMERAS

La pose de caméras sur le domaine public fait souvent débat. La Municipalité ne souhaite pas y recourir de manière systématique, mais de manière ciblée et pragmatique. Bien consciente que cette mesure n'est pas la panacée, elle est néanmoins sensible au fait que les acteurs sur le terrain, et notamment les forces de l'ordre, militent en sa faveur, notamment pour le secteur de la Place de la Gare.

De même, la Municipalité ne conçoit l'introduction de caméras de sécurité que comme une mesure parmi d'autres, notamment une présence accrue des forces de l'ordre sur le territoire communal, la coordination entre tous les acteurs, dont les autorités et les milieux qui agissent au niveau de la prévention.

Avantages de la pose de caméras :

- Elle aura un effet dissuasif et rassurant
- Elle aidera à la résolution d'un certain nombre de cas (agressions, dommages à la propriété, vols, affaire de drogues, ...).
- Elle surveillera la zone choisie 24h/24 et 7j/7, ce qui ne pourra jamais être le cas des patrouilles de police, même renforcées.
- Elle devrait amener à une diminution du nombre de délits. L'expérience d'Aigle s'est avérée très positive, puisque le taux de criminalité a diminué de 50 % (Cf. point 3).
- Actuellement, plusieurs sites communaux sont déjà surveillés par des caméras. Il s'agit des moloks et de la cour du Collège de la Tour-Rouge. Ces dernières donnent satisfaction et ont permis de faire baisser le nombre de délits.

Notons à ce propos que la Commune possède déjà une section de son règlement de police consacrée à la vidéosurveillance (Cf. annexe 2).

La Commune doit encore obtenir une autorisation de la part des CFF mais, selon ce qui ressort des premiers contacts, cela ne devrait pas poser de problème. Il y a simplement des restrictions à observer sur le domaine des CFF, pour des raisons de protection des données. En revanche, il est tout à fait possible de fixer des caméras sur les murs des bâtiments CFF.

Ce dispositif de sécurité a bien sûr un coût. Pour information et, pour donner un ordre de grandeur, un dispositif comportant 4 caméras de bonne qualité coûte environ Fr. 25'000.- A cela s'ajoutent les travaux de fouille et d'introduction de la fibre optique.

Les CFF proposent par ailleurs des contrats, sous forme de forfaits aux Communes. Le forfait d'un montant de Fr 3000.- par an et par caméra comprend le matériel, de très bonne qualité, la pose, l'installation de la fibre optique, l'entretien, le remplacement des caméras, en cas de défectuosité et le traitement des images par la police ferroviaire ce, dans la stricte application des normes légales.

3. EXPERIENCE DE LA GARE D'AIGLE

A la fin des années 2000, la gare d'Aigle avait mauvaise réputation, présentant un taux élevé de délits et d'incivilités. En 2008/2009, la Municipalité a installé 4 caméras de surveillance. Dès ce moment-là, les interventions de la police ont été divisées par deux. Il y avait toujours des jeunes qui traînaient mais moins de passants interpellés ou violentés. Ces jeunes ne se sont pas déplacés ailleurs. Etant donné que plusieurs délits avaient également lieu sur les quais (territoire des CFF), la Municipalité a également collaboré avec

Railfair, qui a mis en place des parrains et des marraines, dans un but de prévention.

4. CONCLUSION

A la lecture des statistiques, force est de constater qu'un certain nombre de délits, dont des agressions, sont commis sur la Place de la Gare. Et, même si une victime est toujours une victime de trop, il faut insister sur le fait que l'on est loin d'une situation alarmante sur le plan de la sécurité. On est par exemple nettement en deçà des statistiques d'autres lieux similaires ailleurs dans le canton. Il est cependant intéressant de relever que, pour la très grande majorité de ces délits, les auteurs ne sont jamais retrouvés. Or, d'après ce qu'il ressort des discussions que j'ai pu avoir, notamment avec l'Adjudant Conus, cela induit un très fort sentiment d'injustice, voire d'impuissance chez les victimes. Ces dernières en concluent que les auteurs de ces agissements peuvent agir en toute impunité.

La Municipalité est convaincue que l'utilisation de caméras sur la Place de la Gare sera une mesure complémentaire indispensable pour assurer une meilleure sécurité à nos citoyens, notamment dans la mesure où celles-ci seront en action 24h / 24 et 7j/ 7 – ce qui ne pourra jamais être le cas de patrouilles, qu'elles soient privées ou publiques - et qu'elles permettront d'aider à la résolution de bon nombre d'infractions.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 61 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse au postulat du Groupe PLR quant à la sécurisation de la Place de la Gare.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} mars 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :
Le Vice-Syndic : M. Oguey
Le Secrétaire : Y. Cheseaux



Déléguée de la Municipalité : Mme Corinne Ingold, Municipale

Villeneuve, le 1^{er} mars 2016/CI/cp

Annexes :

- Statistiques du nombre d'interventions dans le secteur de la Gare
- Règlement de police, section consacrée à la vidéosurveillance

DEMANDES D'INTERVENTION A LA GARE DE VILLENEUVE

	2012	2013	2014	2015
AGRESSIONS	5	2	2	5
VOLS	11	14	12	13
DOMMAGES A LA PROPRIETE	4	8	3	7
BAGARRES	4	---	1	3
ACCIDENTS AVEC FUJTES	1	---	1	1
DEMANDES D'ASSISTANCE	11	8	8	22

2012 (1)

AGRESSIONS

Place de la Gare

- Un couple de ressortissants anglais agressé devant l'appareil Sélecta par deux individus armés d'une barre de fer.
- Un individu a été frappé par plusieurs jeunes.
- Un jeune homme agressé devant la gare.

Quai CFF - passage sous voies

- Un individu a agressé un jeune dans le passage sous voies et lui a volé son casque audio.
- Une femme a été frappée par un homme sur le quai.

VOLS

Place de la Gare

- Un individu vend des vestes sur le parking (type d'escroquerie connu).
- Deux individus tournent autour des voitures garées. Une alarme s'est déclenchée.
- Trois vols par effraction dans des véhicules sur le parking de la gare.
- Vol par effraction dans le kiosque de la gare.
- Trois vols de cycles sur le parking deux roues.

Trains

- Vol d'un sac de sport dans le train.
- Vol d'un appareil photo dans le train.

DOMMAGES A LA PROPRIETE

Place de la Gare

- Appareil Sélecta endommagé.
- Vitre du kiosque de la gare brisée.
- Affiches publicitaires incendiées.

Quai CFF

- Vitre de la salle des commandes brisée.

BAGARRES

Place de la Gare

- Bagarre entre cinq personnes.
- Bagarre entre plusieurs personnes.
- Bagarre entre six personnes à coups de bouteille.
- Bagarre entre deux personnes.

Quai CFF

- Néant.

ACCIDENTS AVEC FUITE

Place de la Gare

- Un accident, auteur en fuite.

Quai CFF

- Néant.

DEMANDES D'ASSISTANCE

Place de la Gare

- Deux automobilistes font du rodéo sur la place de la Gare.
- Une personne perturbée traîne vers les immeubles de la place.
- Des jeunes jouent au foot sur le parking et tirent le ballon contre les vitres du hall.
- Une personne âgée semble perdue vers l'arrêt des bus.
- Deux ivrognes importunent les passants vers la station des bus.
- Deux individus font des déplacements entre la poste, la gare et l'arrêt VMCV.
- Une femme qui vient de descendre du train est totalement désorientée.

Quai CFF – trains - passage sous voies

- De la fumée s'échappe de la poubelle dans le passage sous voies.
- Deux filles déposent des cailloux sur les voies CFF.
- Des jeunes taguent les trains.
- Un individu perturbé déambule le long des voies.

2013 (1)

AGRESSIONS

Place de la Gare

- Néant.

Quai CFF -trains

- Un homme a été menacé dans le train par deux individus armés de couteaux. Ils sont descendus à Villeneuve.
- Un jeune homme a été agressé sur le quai 2.

VOLS

Place de la Gare

- Vol à l'arraché d'un porte-monnaie sur le parking par un motocycliste qui est passé devant la gare puis est parti en direction du poids public.
- Vol par effraction dans un véhicule sur le parking.
- Vol par effraction dans l'appareil Sélecta.
- Vol par effraction dans un véhicule sur le parking.
- Vol d'un cycle verrouillé devant la gare.
- Vol d'un casque sur un scooter sur le parking 2 roues.
- Cinq vols de cycles sur le parking 2 roues.

Trains

- Des pick-pocket agissent dans le train arrivant à Villeneuve.
- Vol d'un porte-monnaie dans le train.
- vol d'un sac à main dans le train.

DOMMAGES A LA PROPRIETE

Place de la Gare

- Des jeunes sont en train de commettre des dégâts sur le distributeur Sélecta.
- Quatre interventions pour des dommages à la propriété commis sur des véhicules sur le parking de la gare.
- Distributeur Sélecta endommagé.
- Un jeune lance des cailloux contre les vitres de la gare.

Trains

- Des individus commettent des dégâts sur le train arrêté sur la voie 3.

BAGARRESPlace de la Gare

- Néant.

Quai CFF

- Néant.

ACCIDENTS AVEC FUITEPlace de la Gare

- Néant.

Quai CFF

- Néant.

DEMANDES D'ASSISTANCEPlace de la Gare

- Une dame âgée, désorientée, déambule sur la place de la gare.
- Deux interventions pour des problèmes avec des passagers des transports publics.

Quai CFF – trains - passage sous voies

- Problèmes avec un voyageur.
- Des individus commettent des dégâts dans le passage sous voies.
- Une dame a été frappée par son ami.
- Un passager a été menacé par un individu.
- Disparition d'une jeune fille qui devait prendre le train de Villeneuve à Aigle.

2014 (1)

AGRESSIONS

Place de la Gare

- Une femme vient d'être frappée sur le parking par un individu.

Quai CFF

- Une personne a été agressée en gare. Ambulance engagée.

VOLS

Place de la Gare

- Un homme vend des vestes sur le parking (type d'escroquerie connu).
- Quatre vols dans des véhicules garés sur le parking de la gare.
- Une dame a été victime d'un vol à la tire à proximité de l'immeuble no 1 de la place de la Gare.
- Une dame a été victime d'un vol après avoir retiré de l'argent au postomat.
- Vol d'un cycle sur le parc à vélos en face de l'office du tourisme.
- Trois cycles dérobés sous le couvert pour 2 roues.

Trains

- Un monsieur a été victime d'un vol dans le train arrivant à Villeneuve.

DOMMAGES A LA PROPRIETE

Place de la Gare

- Des individus commettent des dégâts sur l'appareil Sélecta.
- Deux interventions pour des dommages à la propriété sur des véhicules garés sur le parking de la gare.

Quai CFF

- Néant.

BAGARRES

Place de la Gare

- Plusieurs jeunes se battent vers la halte des bus.

Quai CFF

- Néant.

ACCIDENTS AVEC FUITE

Place de la Gare

- Une fuite après accident sur le parking de la gare.

Quai CFF

- Néant.

DEMANDES D'ASSISTANCE

Place de la Gare

- Des individus créent l'insécurité par leur comportement (crachent sur les bancs sis devant la gare).
- Un individu s'en prend aux usagers des bus.
- Des individus font du rodéo sur le parking.
- Trois interventions pour du tapage nocturne.

Quai CFF

- Deux interventions pour des personnes âgées qui semblent désorientées et qui déambulent le long des voies.

2015 (1)

AGRESSIONS

Place de la Gare

- Une personne a été agressée par plusieurs individus qui lui ont dérobé son porte-monnaie.
- Une femme agressée par un individu sur le parking.
- Un homme a été agressé sur le parking.

Quai CFF – passage sous voies

- Une personne a été agressée dans le passage sous voies par trois individus qui lui ont dérobé son porte-monnaie.
- Un jeune a été menacé, injurié et frappé.

VOLS

Place de la Gare

- Vol d'un porte-monnaie dans un sac sur le parking.
- Vol par effraction dans une remorque sur le parking.
- Vol par effraction dans une voiture.
- Un vol de cycle sur le parking 2 roues en face de l'office du tourisme.
- Vol d'une carte bancaire vers les wc et retrait à la BCV de Villeneuve.
- Vol d'une plaque d'immatriculation sur un scooter sur le parking 2 roues.
- Quatre interventions pour vols de cycles dans le parking 2 roues.

Quai CFF – trains

- Vol d'un téléphone portable dans le train. Les auteurs seraient devant la gare.
- Vol de lunettes dans le train.
- Vol d'une sacoche dans le train.

DOMMAGES A LA PROPRIETE

Place de la Gare

- Trois individus commentent des dégâts sur l'appareil Sélecta.
- Deux interventions pour des dommages à la propriété commis sur le parking.
- Trois interventions pour des dommages à la propriété sur des scooters garés sous le couvert pour 2 roues.

Passage sous voies

- Tags commis sur les murs du passage sous voies.

BAGARRES

Place de la Gare

- Bagarre entre plusieurs individus.
- Bagarre entre 5 personnes à la sortie de la gare côté Lac.
- Bagarre entre 2 personnes sur la place d'arrêt des VMC V.

Quai CFF

- Néant.

ACCIDENTS AVEC FUITE

Place de la Gare

- Une fuite après accident sur le parking de la gare.

Quai CFF

- Néant.

DEMANDES D'ASSISTANCE

Place de la Gare

- Trois interventions pour des mendiants qui harcèlent les passants sur le parking.
- Deux individus sèment le trouble vers la place d'arrêt des bus.
- Un voyageur s'en prend à un chauffeur de taxi devant la gare.
- Onze interventions pour des jeunes qui font du tapage nocturne et sèment le trouble devant la gare (musique à haut niveau, démarrages bruyants, chocs contre l'appareil Sélecta).

Quai CFF – trains – passage sous voies

- Un enfant a été retrouvé seul sur le quai de la gare.
- Un jeune a été menacé dans le train qui arrive à Villeneuve.
- Deux interventions pour une femme suivie par un individu armé d'un couteau dans le train qui arrive à Villeneuve.
- Une femme a été importunée dans le passage sous voies par un individu qui lui a mis une claque sur les fesses. Une amie a déjà subi les mêmes désagréments mais n'avait pas avisé.

matière.

Titre 10	VIDEOSURVEILLANCE
-----------------	--------------------------

Chapitre 23	De la vidéosurveillance
--------------------	--------------------------------

Vu les articles 22 et 23 de la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles.

Vu les articles 9 et 10 du Règlement du 29 octobre 2008 d'application de la loi sur la protection des données personnelles.

Article 142 ***Principe***

Un système de vidéosurveillance dissuasive peut, après avoir obtenu l'autorisation du Préposé à la protection des données et à l'information, être installé sur le domaine public ou le patrimoine administratif communal dans le but d'éviter la perpétration d'infractions contre des personnes et des biens et d'apporter des moyens de preuve en cas de telles infractions. Il doit constituer, si possible en complément d'autres mesures, le moyen le plus adéquat pour atteindre le but fixé.

Article 143 ***Délégation***

La Municipalité est compétente pour adopter un règlement portant sur le but et les modalités des installations de vidéosurveillance, ainsi que sur les lieux sur lesquels elles sont mises en œuvres et déploient leurs effets.

Article 144 ***Installations***

Pour chaque installation, la Municipalité détermine l'emplacement et le champ des caméras, qui doivent se limiter à la mesure nécessaire pour atteindre le but fixé, en limitant les atteintes aux droits des personnes concernées.

Article 145 ***Sécurité des données***

¹ Des mesures de sécurité appropriées sont prises afin d'éviter tout traitement illicite des données, notamment en limitant l'accès aux données enregistrées et aux locaux qui les contiennent.

² Un système de journalisation permet de contrôler les accès aux images.

Article 146 ***Traitement des données***

¹ Les images enregistrées ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infraction. Elles ne peuvent être traitées que pour atteindre le but fixé pour les installations de vidéosurveillance.

² Les images ne peuvent être transmises qu'aux autorités chargées de poursuivre les infractions constatées.

Article 147 ***Personne responsable***

¹ La Municipalité désigne la ou les personnes autorisées à gérer l'installation de vidéosurveillance et à visionner les images.

² La ou les personnes responsables prennent les mesures nécessaires pour prévenir tout traitement illicite ; elles s'assurent du respect des mesures de sécurité et des dispositions en matière de protection des données et en rendent compte à la Municipalité.

Article 148 ***Information***

¹ Les personnes se trouvant dans la zone surveillée doivent être informées de la vidéosurveillance par des panneaux d'information.

² La municipalité tient une liste publique et tenue à jour des installations de vidéosurveillance exploitées sur la base du présent règlement.

Article 149 *Horaires de fonctionnement*

L'horaire de fonctionnement des installations est décidé par la Municipalité en fonction des nécessités pour atteindre le but fixé.

Article 150 *Durée de conservation*

1 La durée de conservation des images ne peut excéder 96 heures, sauf si les données sont transmises conformément à l'article 147 al 2.

2 Les images sont détruites automatiquement à la fin du délai de conservation.

Titre final	DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES
--------------------	---------------------------------------------

Article 151 *Abrogation*

Le règlement abroge le règlement de police du 27 mars 2008, avec les modifications ultérieures qui lui ont été apportées, ainsi que toutes dispositions contraires édictées par le Conseil communal ou la Municipalité.

Article 152 *Exécution*

¹ La Municipalité est chargée de l'exécution du règlement.

² Elle fixe la date de son entrée en vigueur après son approbation par le chef du Département concerné.

Adopté en séance de Municipalité de Villeneuve, le 13 mars 2012

La Syndique :


P.D. Lachat



Le Secrétaire :


Y. Cheseaux

Adopté en séance du Conseil communal de Villeneuve, le 01 novembre 2012

Le Président :


D. Karlen



La Secrétaire :


M. Porchet

Approuvé par la cheffe du Département de l'Intérieur, le - 5 FEV. 2013





Villeneuve, le 17 janvier 2013